

Publication â€“ Les poissons grands migrateurs

Dossier de la rédaction de H2o
November 2014

Les poissons "grands migrateurs", tels que le saumon, l'esturgeon ou l'anguille, passent alternativement des eaux douces aux eaux salées pour accomplir leur cycle biologique. Ces espèces sont des symboles forts de la richesse biologique des milieux aquatiques au croisement des domaines de l'eau et de la biodiversité. Parmi les grands migrateurs présents en France figurent donc le saumon atlantique, la truite de mer, les aloses, l'anguille, les lamproies et l'esturgeon. Tous naissent en eau douce, rejoignent la mer pour grandir et reviennent en rivière pour se reproduire, sauf l'anguille qui se reproduit en mer et colonise les milieux aquatiques continentaux pour assurer sa croissance.

D'une manière générale, depuis 1994, la politique de gestion des poissons migrateurs est organisée par grands bassins fluviaux. Cette gestion est définie par le décret du 16 février 1994 qui institue les Comités de gestion des poissons migrateurs - COGEPOMI. Ces comités ont compétence pour proposer les mesures relatives à l'exploitation des poissons migrateurs, mais elle existe. Ils doivent aussi établir des plans de gestion quinquennaux qui traitent à la fois de l'exploitation mais aussi de la gestion et la protection des espèces migratrices, à travers des mesures portant sur les habitats.

Stratégie nationale pour la gestion des poissons migrateurs
- La situation de ces populations est en déclin depuis plusieurs décennies ce qui a conduit à une mobilisation internationale au titre des espèces menacées. Les causes sont le plus souvent connues : perte et fractionnement de leurs habitats, pollution, surexploitation par la pêche, etc. La Direction de l'eau et de la biodiversité a mis en place une démarche participative, avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des poissons migrateurs (EPTB, associations de protection de l'environnement, hydroélectriciens, pêcheurs professionnels et de loisir, services administratifs, etc.) pour élaborer une stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs. Les quatre axes de cette stratégie sont : 1. Préserver et restaurer les populations et leurs habitats, réviser la gouvernance de la politique de gestion des poissons migrateurs ; 2. Renforcer l'acquisition des connaissances, le suivi et l'évaluation ; 3. Développer le partage d'expériences, la communication et la formation autour des problématiques migrateurs ; 4. Fixer les grandes orientations à mettre en œuvre dans les bassins pour assurer l'avenir des populations de poissons migrateurs dans nos cours d'eau.

Cette problématique se situe à la croisée de nos engagements communautaires, en particulier la directive cadre sur l'eau, les directives Habitat, Faune, Flore, le Règlement anguille, mais aussi nationaux, avec le chantier ambitieux de la Trame verte et bleue, des classements de cours d'eau et du plan de restauration de la continuité écologique.

Document PDF sur la stratégie des poissons migrateurs